

AURENSAN



COMMUNE D'AURENSAN
CONSEIL MUNICIPAL

N° 06-2020 du 29 juin 2020

Présent : Mr le Maire Roland DUPOUTS - Marie-Pierre CASSIFOUR-DUPOUY - Sandra CASSIFOUR - Marie LAHOURATATE - Francis LAVALETTE - Christophe BERDOULET - Stéphane LUTZ - Gérard MANZO - Benoît LAPASSADE
Absent excusé : David LANUX - Jean-Paul ROMMELAERE
Pouvoir : Néant
Absent non excusé : Sans objet
Secrétaire de séance : Gérard MANZO
Diffusion : Les élus, le secrétariat de Mairie, l'affichage municipal

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : vote des taux des taxes locales 2020
- Tarif concession Columbarium
- Nomination de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléments à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Compte-rendu de la Commission foyer
- Questions diverses

Monsieur le Maire Roland DUPOUTS ouvre la séance à 20h30 et remercie les Conseillers.
Les PV des Conseils Municipaux des 25 mai et 8 juin sont lus et approuvés.

1. TAXES LOCALES 2020

Taxe d'Habitation :

La taxe d'Habitation est supprimée et remplacée par une compensation versée par l'état.
Pour notre Commune cette compensation est de : 11.409 €

Taxes Foncières :

Taxe Foncière sur le Bâti :
Taux de 2019 = 10,64 % sur base de 62.400 € = 6.639 €
Taux pour 2020 = inchangé

Taxe Foncière sur le Non Bâti :
Taux de 2019 = 64,33 % sur base de 9.800 € = 6.304 €
Taux pour 2020 = inchangé

La conservation des taux d'imposition de 2019 est approuvée à l'unanimité des présents soit 9 voix pour.

2. TARIF COLUMBARIUM :

Le tarif de concession du Columbarium pour une case pouvant contenir deux urnes pendant une durée de 30 ans est de : 100 €

Ce tarif est validé par l'ensemble des élus présents.



3. NOMINATION DES COMMISSAIRES à la Commission Communale des Impôts Directs :

Dans la liste présentée par le Conseil Municipal d'AURENSAN, le Directeur Départemental des Finances Publiques du GERS a désigné les personnes suivantes aux postes de :

Commissaires Titulaires

Mme CASSIFOUR Marie-Pierre
M. LAVALETTE Francis
M. MANZO Gérard
Mme BAROUILLET Chrystel
M. SABATIER Claude
M. BERDOULET Jean-Pierre

Commissaires suppléments

M. LARBIOU Joseph
M. DARNAUDERY Sébastien
M. LACOSTE Noël
M. THEUX Gilles
Mme GALAN Régine
M. LARTIGUE Jean-Marc

4. COMMISSION FOYER COMMUNAL :

La Commission Foyer, animée par Marie-Pierre CASSIFOUR, Marie LAHOURATATE et David LANUX, s'est réunie le 14 juin 2020 et après avoir visité tous les locaux, a étudié et proposé le mode et les conditions d'utilisation du foyer par les résidents et non-résidents de la Commune.

Il est précisé que la Commission Foyer est ouverte aux représentants des associations de la Commune.

Les points suivants sont retenus et seront définis dans des Conventions de Location :

- le nettoyage du foyer sera adapté à chaque utilisation
- les jours et horaires de mise à disposition seront précisés
- la remise des clés se fera sous conditions
- les règles de sécurité seront prises en charge par le locataire
- l'approvisionnement des consommables d'hygiène sera faite par la Commission
- la capacité d'accueil du foyer est limitée à 150 personnes
- la mise à disposition de la vaisselle et des équipements sera étudiée
- la sono sera réservée aux habitants de la Commune
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile sera obligatoire

Prix et conditions de la location du foyer :

- prix de location pour un week-end :
 - habitant de la Commune : 50 €
 - locataire hors Commune : 200 €
- caution par chèque au nom du locataire : 500 €
- perte d'une clé (obligation de changer la serrure) 100 €

5. CLES DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Il est demandé que les clés des bâtiments communaux soient gérées.
Une liste sera établie avec le nom des détenteurs de clés.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- le congélateur de la société de Chasse est à remplacer
- le projet d'amélioration et de mise aux normes de la Mairie est à l'étude
- la haie des vignes au bord du chemin de la Crête est classée HVE (Haute Valeur Environnementale) et pourra être taillées à partir du mois d'août

Clôture du Conseil à 23h00.

AURENSAN



COMMUNE D'AURENSAN
CONSEIL MUNICIPAL

N° 06-2020 du 29 juin 2020

Présent : Mr le Maire Roland DUPOUTS - Marie-Pierre CASSIFOUR-DUPOUY - Sandra CASSIFOUR - Marie LAHOURATATE - Francis LAVALETTE - Christophe BERDOULET - Stéphane LUTZ - Gérard MANZO - Benoît LAPASSADE

Absent excusé : David LANUX - Jean-Paul ROMMELAERE

Pouvoir : Néant

Absent non excusé : Sans objet

Secrétaire de séance : Gérard MANZO

Diffusion : Les élus, le secrétariat de Mairie, l'affichage municipal

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : vote des taux des taxes locales 2020
- Tarif concession Columbarium
- Nomination de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléments à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Compte-rendu de la Commission foyer
- Questions diverses

Monsieur le Maire Roland DUPOUTS ouvre la séance à 20h30 et remercie les Conseillers.
Les PV des Conseils Municipaux des 25 mai et 8 juin sont lus et approuvés.

1. TAXES LOCALES 2020

Taxe d'Habitation :

La taxe d'Habitation est supprimée et remplacée par une compensation versée par l'état.
Pour notre Commune cette compensation est de : 11.409 €

Taxes Foncières :

Taxe Foncière sur le Bâti :
Taux de 2019 = 10,64 % sur base de 62.400 € = 6.639 €
Taux pour 2020 = inchangé

Taxe Foncière sur le Non Bâti :
Taux de 2019 = 64,33 % sur base de 9.800 € = 6.304 €
Taux pour 2020 = inchangé

La conservation des taux d'imposition de 2019 est approuvée à l'unanimité des présents soit 9 voix pour.

2. TARIF COLUMBARIUM :

Le tarif de concession du Columbarium pour une case pouvant contenir deux urnes pendant une durée de 30 ans est de : 100 €

Ce tarif est validé par l'ensemble des élus présents.



3. NOMINATION DES COMMISSAIRES à la Commission Communale des Impôts Directs :

Dans la liste présentée par le Conseil Municipal d'AURENSAN, le Directeur Départemental des Finances Publiques du GERS a désigné les personnes suivantes aux postes de :

Commissaires Titulaires

Mme CASSIFOUR Marie-Pierre
M. LAVALETTE Francis
M. MANZO Gérard
Mme BAROUILLET Chrystel
M. SABATIER Claude
M. BERDOULET Jean-Pierre

Commissaires suppléments

M. LARBIOU Joseph
M. DARNAUDERY Sébastien
M. LACOSTE Noël
M. THEUX Gilles
Mme GALAN Régine
M. LARTIGUE Jean-Marc

4. COMMISSION FOYER COMMUNAL :

La Commission Foyer, animée par Marie-Pierre CASSIFOUR, Marie LAHOURATATE et David LANUX, s'est réunie le 14 juin 2020 et après avoir visité tous les locaux, a étudié et proposé le mode et les conditions d'utilisation du foyer par les résidents et non-résidents de la Commune.

Il est précisé que la Commission Foyer est ouverte aux représentants des associations de la Commune.

Les points suivants sont retenus et seront définis dans des Conventions de Location :

- le nettoyage du foyer sera adapté à chaque utilisation
- les jours et horaires de mise à disposition seront précisés
- la remise des clés se fera sous conditions
- les règles de sécurité seront prises en charge par le locataire
- l'approvisionnement des consommables d'hygiène sera faite par la Commission
- la capacité d'accueil du foyer est limitée à 150 personnes
- la mise à disposition de la vaisselle et des équipements sera étudiée
- la sono sera réservée aux habitants de la Commune
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile sera obligatoire

Prix et conditions de la location du foyer :

- prix de location pour un week-end :
 - habitant de la Commune : 50 €
 - locataire hors Commune : 200 €
- caution par chèque au nom du locataire : 500 €
- perte d'une clé (obligation de changer la serrure) 100 €

5. CLES DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Il est demandé que les clés des bâtiments communaux soient gérées.
Une liste sera établie avec le nom des détenteurs de clés.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- le congélateur de la société de Chasse est à remplacer
- le projet d'amélioration et de mise aux normes de la Mairie est à l'étude
- la haie des vignes au bord du chemin de la Crête est classée HVE (Haute Valeur Environnementale) et pourra être taillées à partir du mois d'août.

Clôture du Conseil à 23h00.